



Cahors, le 26 mars 2020

CE GOUVERNEMENT EST-IL « EN GUERRE » CONTRE LE CORONAVIRUS OU CONTRE LES DROITS DES SALARIÉS ?

Le monde vit depuis plusieurs semaines une crise sanitaire exceptionnellement grave et inédite. Chaque jour, nous comptons de manière alarmante le nombre de nos morts en plus des dizaines de milliers de personnes contaminées. Depuis une semaine, les citoyens de notre pays sont « confinés ». Ces mesures décrétées par le gouvernement s'accompagnent d'un discours pour le moins ambigu entre « restez confinés » et « allez travailler » !

Alors que l'exécutif porte l'entière responsabilité de la gestion de la crise, l'intersyndicale CGT, FO, Solidaires, FSU, FGR, Modéf, Confédération Paysanne, UNF, et UNL s'indigne des propos tenus qui visent à rendre la population responsable de la propagation du virus. Alors qu'en grande majorité, la population respecte scrupuleusement les mesures de confinement, il n'en est pas de même de ce gouvernement, qui refuse de mettre en œuvre les mesures de protection des salarié.e.s, en arrêtant l'activité des entreprises non indispensables à la vie de la Nation pendant cette période.

L'intersyndicale rejette la loi relative à l'« état d'urgence sanitaire » adoptée hier à l'Assemblée nationale : en adoptant cette loi, le gouvernement ne prend aucune mesure pour améliorer l'état de notre système de santé (ouverture de lits...) et donner les moyens aux soignants de se protéger. En revanche, elle permet d'habiliter le gouvernement à légiférer par ordonnances pour remettre en cause les droits et libertés des salarié.e.s pour une durée indéterminée, notamment en matière de congés payés, de réduction du temps de travail, de repos hebdomadaire ou de liberté de réunion. Pire, elle accentue le risque de propagation de la pandémie en ne mettant pas les moyens d'organiser le dépistage systématique et en laissant continuer l'activité des entreprises non essentielles aux besoins vitaux des populations. L'intersyndicale alerte les salariés et les citoyens de la dégradation des libertés publiques, avec le durcissement des conditions de déplacement, la mise en place de couvre-feux et le renforcement des sanctions. Pour toutes ces raisons, cette loi reste plus que jamais inacceptable.

L'intersyndicale condamne les mensonges du ministre de la Santé lorsqu'il déclare, mardi 17 mars, sur France inter : « Nous avons assez de masques aujourd'hui pour permettre aux soignants d'être armés face à la maladie et de soigner les malades. ». C'est faux, et les professionnel.le.s de santé le subissent, jour après jour, à leur dépens.

L'intersyndicale rappelle que ce sont les agent.e.s des « régimes spéciaux », agent.e.s de la Fonction publique et salarié.e.s qui ont des missions de service public (soignant.e.s en premier lieu, transports publics, enseignement, forces de police, services sociaux, administration pénitentiaire, ramassage des déchets...) qui sont en première ligne et doivent assumer ces missions le plus souvent sans aucune protection (masque, gants, gels).

Elle rappelle que beaucoup de ces métiers sont féminisés alors que les femmes ont les salaires les plus bas et qu'elles sont les grandes perdantes de la « réforme » des retraites.

Dans cette situation, les salarié.e.s de nombreux secteurs sont eux aussi confronté.e.s au refus, de l'Etat, des collectivités territoriales et des employeurs de prendre les mesures de protection qui s'imposent, à tel point qu'ils-elles font valoir leur droit de retrait et qu'ils-elles exigent la fermeture de l'entreprise ou du service public quand ils-elles le jugent indispensable pour leur sécurité.

L'intersyndicale est aux côtés de toutes les structures syndicales qui interviennent dans des conditions très difficiles pour faire respecter le droit du travail et soutiennent les salarié.e.s qui décident de se mettre en grève pour défendre leurs droits.

L'intersyndicale dénonce la volonté du patronat de tenter de mettre au pas les salarié.e.s, en rédigeant un « *guide de bonnes pratiques* » à mettre en œuvre dans les entreprises, qui serait soumis à l'aval des organisations syndicales.

Si certains appellent de leurs vœux à « l'union sacrée » avec le gouvernement ou le patronat, nous réaffirmons, pour notre part, que nous ne participerons d'aucun dispositif qui viserait à nous transformer en auxiliaire chargé de mettre en œuvre une nouvelle dégradation des droits et protections de l'ensemble des salarié.e.s.

La santé et les droits des travailleurs et travailleuses ne doivent pas être sacrifiés au nom des intérêts financiers et économiques !

Après avoir annoncé le report de la « réforme » de l'assurance chômage ainsi que le report de la « réforme » des retraites, le gouvernement vient d'annoncer la suspension du jour de carence.

L'intersyndicale tient à rappeler qu'elle exige, non pas le report ou la suspension de toutes ces contre-réformes, mais leur retrait pur et simple y compris les dérogations au Code du travail prévues dans la loi d'état d'urgence sanitaire.

L'intersyndicale soutient et porte les droits des travailleurs "derniers de cordée", qu'ils travaillent dans le privé ou dans des services publics, ceux-là même pour lesquels l'exécutif, certains députés et une certaine classe patronale n'ont que mépris. C'est grâce à ces travailleurs que le pays tient debout. Il faudra s'en souvenir. Le temps venu, nous le rappellerons.

Par courrier, l'intersyndicale CGT, FO, Solidaires, FSU, FGR, Modéf, Confédération Paysanne, UNF, et UNL a décidé d'interpeller le préfet du Lot.